



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide sociale

Question écrite n° 63346

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la réforme de la tarification dans le secteur social et médico-social. La loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 ont en effet modifié le financement de ces établissements par la fixation d'un tarif plafond. Cette instauration ne permettrait pas, selon les professionnels du secteur, d'assainir la situation financière des ESAT par exemple et risquerait même au contraire d'en accroître la dégradation. Il souhaite ainsi connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et notamment à la lumière de l'élaboration du projet de loi de finances 2010.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63346

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10586

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)